

Annonces du Premier ministre sur l'électrification : un choc brutal pour des entreprises artisanales déjà en récession depuis deux ans

Paris, le 13 avril 2026 – La CAPEB prend acte des annonces du Premier ministre Sébastien Lecornu visant à accélérer l'électrification des usages et la sortie progressive des énergies fossiles, avec un renforcement significatif des soutiens publics et une accélération des objectifs de décarbonation dans le logement et les mobilités.

Si la CAPEB partage l'objectif de transition énergétique et la nécessité de réduire la dépendance aux énergies fossiles, elle considère que ces annonces restent largement déconnectées de la réalité économique et sociale que traversent aujourd'hui les entreprises artisanales du bâtiment.

Des annonces structurantes qui concernent directement les artisans du bâtiment

Les mesures annoncées concernent directement les petites entreprises artisanales du bâtiment, en particulier les métiers du chauffage et de la plomberie, avec la fin de l'installation des chaudières gaz dans les constructions neuves dès fin 2026, un renforcement massif des aides à l'électrification porté à 10 milliards d'euros par an, une accélération du déploiement des pompes à chaleur présentées comme solution centrale de substitution, la transformation du parc de logements sociaux avec une sortie progressive du gaz, ainsi que des dispositifs dédiés aux mobilités électriques pour les entreprises, notamment pour les véhicules utilitaires des artisans. Dans un contexte de crise durable du secteur, ces annonces constituent un signal particulièrement difficile à entendre pour les entreprises artisanales.

Pour la CAPEB : un cap jugé trop brutal et insuffisamment concerté

Pour la CAPEB, ces annonces, bien qu'inscrites dans une trajectoire de long terme, apparaissent trop rapides et insuffisamment adaptées à la réalité du terrain. Elle souligne un décalage entre une stratégie très directive et un marché du bâtiment en forte tension depuis plus de deux ans.

La CAPEB estime que ces mesures ne sont pas adaptées et rappelle qu'elle demande depuis deux ans une trajectoire nuancée et réaliste. Elle considère que ces annonces relèvent d'une approche peu pragmatique, qui ne contribue pas à créer un climat de confiance.

Une inquiétude forte dans les métiers du chauffage et de la plomberie

La CAPEB alerte particulièrement sur l'impact direct pour les artisans chauffagistes. Des entreprises très spécialisées dans les chaudières gaz risquent une rupture brutale de leur activité dans le neuf. La transition technologique apparaît difficilement absorbable dans des délais aussi courts, avec un risque de désorganisation des entreprises artisanales déjà fragilisées par la baisse d'activité et dans l'impossibilité de transformer ses compétences en à peine un an. Il est impératif que le Gouvernement précise son projet afin qu'il soit crédible et économiquement soutenable pour le secteur du bâtiment. Les artisans attendent aujourd'hui une autre écoute de la part des pouvoirs publics, en phase avec les réalités du terrain.

Le Plan d'électrification et ses moyens dédiés ne doivent pas écarter des dispositifs publics les soutiens aux économies d'énergies et donc à l'isolation des logements, indispensable pour une rénovation énergétique cohérente et efficace des logements.

La CAPEB défend ainsi une approche fondée sur la sobriété énergétique, en privilégiant

d'abord la réduction des consommations via l'isolation, à travers un parcours de rénovation global, avant de recourir à l'électrification des équipements.

Une transition énergétique jugée incohérente sans politique de la demande

La CAPEB souligne plusieurs limites structurelles du plan gouvernemental : le marché des pompes à chaleur reste insuffisamment dynamique malgré les aides existantes, leur coût demeure trop élevé pour les ménages ce qui freine le passage à l'acte, la rénovation globale et l'isolation ne sont pas suffisamment prises en compte alors qu'elles sont essentielles à la baisse durable des consommations et à une rénovation énergétique cohérente et efficace des logements. Il est essentiel que le Plan d'électrification et ses moyens dédiés n'écartent pas des dispositifs publics les soutiens aux économies d'énergies. Cette logique de sobriété, portée par la CAPEB, constitue un préalable indispensable à toute stratégie de décarbonation efficace et soutenable. Cette absence d'équilibre entre électrification et sobriété fragilise la cohérence globale de la politique de rénovation énergétique.

La CAPEB rappelle que le marché ne se décrète pas et que sans confiance des ménages et des entreprises, les objectifs resteront théoriques.

Une demande de visibilité et de mesures d'urgence pour le secteur

Dans ce contexte, la CAPEB appelle le gouvernement à construire une trajectoire plus progressive et concertée avec les professionnels, à garantir une stabilité réglementaire indispensable aux investissements des ménages et des entreprises, à mettre en place un plan de soutien à l'activité dans le bâtiment incluant un dispositif d'urgence pour l'emploi, à relancer la demande via des mesures ciblées notamment une baisse provisoire de la TVA sur les travaux de rénovation énergétique à 5,5 %, et à repenser une approche globale intégrant rénovation, isolation et solutions hybrides.

« Nous partageons l'objectif de décarbonation, mais cette transition doit être progressive, lisible et construite avec les artisans. Aujourd'hui, les annonces créent de l'incertitude et un choc pour des entreprises déjà fragilisées. Dans un secteur en récession, ce message est inaudible pour des artisans qui attendent des réponses concrètes. La priorité doit être la sobriété, avec un parcours de rénovation fondé sur l'isolation avant l'électrification. Sans visibilité ni confiance, cette transition risque d'aggraver la crise plutôt que de la résoudre. »

Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

Contact presse :

Face à ces évolutions, la CAPEB se tient à la disposition des journalistes pour apporter des données issues du terrain, organiser des témoignages d'artisans impactés et illustrer concrètement les effets de ces hausses sur les chantiers.

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes

- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb

[Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse](#)